



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN « LES CHESNOTS »
SAS CEPE CHESNOTS
COMMUNE D'ERAGNY-SUR-EPTE**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale DU 9 MAI AU 9 JUIN 2023 inclus** sur le projet de la **SAS CEPE CHESNOTS** d'exploiter un parc éolien implanté sur la commune d'Eragny-sur-Epte.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale, d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW, soit une puissance totale installée maximale de 25,2 MW et de deux postes de livraison, relevant de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel Marseille, ingénieur en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie d'ERAGNY-SUR-EPTE.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, à la salle située place Charles Allez - mairie d'ERAGNY-SUR-EPTE, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- Mardi 9 mai 2023 de 16 h 30 à 19 h 00 ;
- Samedi 13 mai 2023 de 9 h 00 à 11 h 30 ;
- Mardi 23 mai 2023 de 16 h 30 à 19 h 00 ;
- Jeudi 1^{er} juin 2023 de 16 h 30 à 19 h 00 ;
- Vendredi 9 juin 2023 de 16 h 30 à 19 h 00.

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>, dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie d'ERAGNY-SUR-EPTE .

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

Dans l'Oise : Boutencourt, Chambors, Chaumont-en-Vexin, Courcelles-les-Gisors, Enencourt-Léage, Flavacourt, Jaméricourt, Labosse, Lalande-en-Son, Le Coudray-Saint-Germer, Le Vaumain, Sérifontaine, Talmontiers, Trie-Château, Trie-la-Ville ;

Dans l'Eure : Amécourt, Bazincourt-sur-Epte, Bézu-Saint-Eloi, Gisors, Hébecourt, Neaufles-Saint-Martin, Saint-Denis-le-Ferment.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie d'ERAGNY-SUR-EPTE,
- par courrier adressé à la mairie d'ERAGNY-SUR-EPTE, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4610>

- par courrier électronique adressé à :

enquete-publique-4610@registre-dematerialise.fr

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Maxence BERTIN, chargé d'affaires territoriales - Tél. : 06 07 45 81 21 / 01 89 54 69 71 – Mail : maxence.bertin@qenergyfrance.eu – SAS CEPE LES CHESNOTS, sise 330 rue du Mouret – Zone industrielle de la Courtine – 84000 Avignon, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.